



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chèques vacances

Question écrite n° 14407

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme le secrétaire d'Etat au tourisme de lui préciser les perspectives de mise en oeuvre « d'un système qui faciliterait l'accès des salariés des PME au chèque vacances, par le biais d'une structure paritaire de mutualisation qui recevrait les contributions des employeurs et l'épargne des salariés ». A la veille des prochaines vacances, il lui demande donc de lui préciser les perspectives de mise en oeuvre de cette formule qui « a été proposée aux partenaires sociaux ».

Texte de la réponse

Du fait de l'assujettissement de la contribution de l'employeur aux cotisations sociales, la pénétration du chèque-vacances dans les petites entreprises est jusqu'à présent marginale. L'accès des sept millions de salariés des PME-PMI serait de nature à faciliter ou à permettre le départ en vacances de ces personnels. Dès cet automne, après concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux, le Gouvernement soumettra un projet de loi relatif au développement du droit aux vacances par les chèques-vacances, modifiant l'ordonnance du 26 mars 1982. Il permettra une exonération des charges sociales dans des conditions encadrées par le dialogue social, afin de permettre l'accès aux chèques-vacances des salariés d'entreprises de moins de 50 salariés qui ne peuvent en bénéficier par l'intermédiaire de leur comité d'entreprise. Par ailleurs, le Gouvernement proposera, dans le cadre de la négociation collective professionnelle nationale et locale, le développement ou la création d'organismes paritaires, chargés de gérer une ou plusieurs activités sociales ou culturelles, dont le chèque-vacances, avec le même régime fiscal et social que les comités d'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14407

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2757

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4975